

Vote du Budget

Dossier de presse

VENDREDI 18 DÉCEMBRE 2020



Session du Conseil départemental
de la Lozère

152,7 M€ : Un Budget ambitieux, sincère et soutenable grâce à une rigueur de gestion

Ce vendredi 18 décembre 2020, Sophie PANTEL, Présidente du Conseil départemental de la Lozère, a réuni l'Assemblée départementale pour voter le Budget primitif 2021.

Face à cette crise sociale inédite, il s'agit de définir nos décisions politiques, nos stratégies financières et nos choix opérationnels pour relever les défis de demain et faire avancer la Lozère. La protection des plus vulnérables est bien sûr l'une de nos priorités d'où notre volonté de déployer un véritable bouclier social.

Il s'agit également de tirer un trait d'union entre nos deux compétences fondamentales, les solidarités sociales d'un côté et les solidarités territoriales de l'autre et d'affirmer notre droit à l'initiative, notre volonté d'expérimentation, de faire autrement pour faire mieux et de nous inscrire dans une action spécifique, adaptée à la diversité de notre territoire, tout en respectant notre environnement, et notre volonté de préparer l'avenir.

Axe 1 : Attractivité du territoire

Axe 2 : Préserver la qualité de vie des Lozériens

Axe 3 : Accompagnement et respect de l'équilibre des territoires

{ DES MISSIONS ET
DES COMPÉTENCES
OBLIGATOIRES ASSUMÉES

{ FACULTÉ À FAIRE FACE AUX
NOUVELLES DÉPENSES

{ MAÎTRISE DES
DÉPENSES DE
FONCTIONNEMENT

{ HAUSSE DES
INVESTISSEMENTS
DEPUIS 2015

{ 1^{ER} PARTENAIRE DES
COLLECTIVITÉS LOCALES

{ UN DÉSENETTEMENT
PERMETTANT D'ÊTRE SOLIDAIRE
FACE AUX CRISES

{ PRIORITÉ À L'EMPLOI, L'ATTRACTIVITÉ ET
LA PRÉSERVATION DU CADRE DE VIE
ET DU BIEN-VIVRE ENSEMBLE

CONSTRUCTION DU BUDGET : Des ratios budgétaires positifs

01

SECTION DE FONCTIONNEMENT MAÎTRISÉE

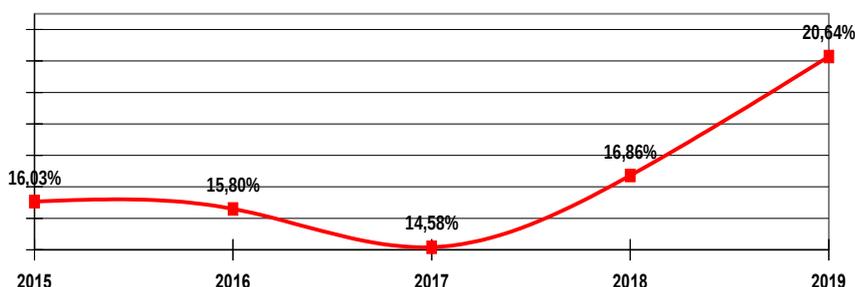
Les dépenses de fonctionnement contribuent au lien social et à la vie de nos villages car derrière ce mot "fonctionnement" il y a du service public, nos dépenses en faveur du social (aide aux établissements pour personnes âgées et personnes en situation de handicap, prestations individuelles APA, PCH, RSA), l'aide aux associations, le soutien à l'attractivité, à l'emploi et aux collectivités, au tourisme, à l'agriculture, l'environnement mais aussi les dotations aux collèges, au SDIS et pour la Viabilité Hivernale... Pour information, le **contrat dit « Cahors »** ne sera pas reconduit en 2021.

02

ÉPARGNE BRUTE

La Collectivité doit dégager chaque année des ressources suffisantes pour couvrir ses dépenses courantes et rembourser sa dette. Lorsque l'épargne brute dégagée (non dépensée dans la section de fonctionnement) couvre le montant des amortissements de la Collectivité, c'est le signe d'une saine gestion ; et le surplus, s'il y en a, permet l'investissement. Cette majorité a dégagé depuis 2015 le surplus permettant un haut niveau d'investissement.

	2015	2016	2017	2018	2019
Montant	18 419 376	18 648 649	17 473 418	21 314 053	26 202 778
Taux	16,03%	15,80%	14,58%	16,86%	20,64%



03

ENGAGEMENTS DÉJÀ PRIS & ASSUMÉS FINANCIÈREMENT

La gestion en Autorisations de Programme/Crédits de Paiement permet de connaître les engagements déjà pris par le Département. Le Conseil départemental de la Lozère est l'une des rares collectivités à payer dans l'année et à être en capacité d'inscrire les crédits de paiements nécessaires.

04

DÉSENDETTEMENT

Le Département se désendette depuis 2015 dans un contexte plus contraint.

La dette départementale représentait 47,9M€ en 2015. Elle est de 36,4M€ aujourd'hui, soit une baisse de 11,5M€.

Par ailleurs la capacité de désendettement prévisionnelle 2020 (rapport entre la dette et l'épargne brute) se situe à 1,66 ans alors que le ratio moyen de désendettement des départements de même strate est de 4 ans. (Pour rappel, le seuil d'alerte est 10 ans).



TRAJECTOIRE NATIONALE

La crise pèse déjà sur les finances des collectivités selon un rapport de la Cour des comptes, rendu public mardi 15 décembre. C'est le premier qui analyse les impacts de la crise du Covid19 sur les finances des collectivités territoriales. Il en ressort que la crise affecte inégalement les différentes strates de collectivités. Elle fait peser de fortes incertitudes sur les dépenses d'investissement du bloc communal. Les départements seront les plus sévèrement fragilisés en raison de la nature de leurs recettes et de l'accélération des dépenses sociales générée par la crise.

LE CONSTAT SUR L'AUGMENTATION DES DÉPENSES SOCIALES

1. Cette progression (RSA, prise en charge/hébergement des mineurs non accompagnés) va inéluctablement s'aggraver en fonction de la durée et du nombre croissant de publics touchés par la crise sanitaire et économique que nous vivons actuellement. Le reste à charge des AIS, du fait de la créance que l'Etat doit chaque année aux Lozériens, a encore augmenté pour atteindre 14,8M€ soit +1M€ par rapport à l'année dernière.

2. Asphyxie des premiers Départements (Réunion, Guyane, Seine-Saint-Denis) qui demandent la recentralisation du RSA et qui vont bénéficier d'une expérimentation. Ils devront toutefois verser à l'Etat ce qu'ils payent actuellement. Cela est d'autant plus regrettable que la période de référence intervient à la pire période (aucune clause de revoyure prévue même si le nombre de bénéficiaires venait à baisser). C'est un marché de dupes du fait de la créance de l'Etat envers ces Départements.

3. Action en justice de plusieurs Départements pour faire reconnaître la créance de l'Etat envers les Départements. Un arrêt du tribunal administratif de Paris donne raison aux départements du Calvados, de la Manche et de l'Orne sur la non-compensation de la revalorisation du RSA. L'Etat a été obligé de reconnaître les surcoûts du RSA liés à la crise sanitaire. C'est un premier pas mais pour l'instant, l'Etat n'a pas l'obligation de nous reverser cette somme. La Lozère et d'autres envisagent donc d'ester en justice à leur tour.

LES CONSÉQUENCES SUR NOS RECETTES

- Transfert de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties aux Communes : L'amendement du Gouvernement basant le calcul de la fraction de TVA sur le produit national constaté en 2021 enlève aux Départements la dynamique positive de la TVA au moment où les Départements doivent amortir la crise sociale - tout cela sans information, ni concertation.

- Projet de décret relatif à l'automatisation du fonds de compensation pour la TVA : au-delà de la simplification, l'État met fin au taux unique et modifie l'assiette éligible. Certaines dépenses ne seront pas retenues de manière systématique. Par exemple, les dépenses d'achat de licences, les fonds de concours, les études, etc. . Cela signifie une perte pour les Collectivités pour l'année 2022.

- Le soi-disant « constat d'accord et de méthode avec les Départements » : il y a quelques mois, l'ADF et le Gouvernement entamaient des négociations sur les évolutions possibles des prérogatives départementales et des interfaces avec l'État. Nous en étions arrivés à la conclusion que nous étions loin du compte sur bon nombre de sujets. Les échanges ont repris entre le Président de l'ADF seul et la Ministre de la Cohésion des Territoires, sans avoir fait l'objet d'un vote collectif en assemblée générale ni un examen en bureau : les Départements dénoncent un manque de transparence et de démocratie. Il n'y a aucune perspective sur les transferts de charge à venir, ni de réponse sur la créance de l'Etat envers les Départements notamment pour les AIS.

Ce constat d'accord montre que l'Etat cherche à contractualiser avec les Départements dans tous les domaines où il est en grande difficulté (le sanitaire, l'autonomie et le grand âge, la santé, l'insertion, l'écologie, l'éducation-enfance-famille (transfert de la médecine scolaire), le développement des infrastructures (transfert des RN...). Rappelons que les Départements n'ont pas vocation à devenir de simples agences ou auxiliaires de l'État. Nous sommes bien loin de la libre administration.

LANCEMENT DU PLAN NATIONAL MONTAGNE

L'ouverture de la concertation sur le plan national pour la montagne est en cours de préparation et la Lozère y contribuera. Ce programme d'appui spécifique piloté par l'ANCT aura vocation à accompagner les territoires de montagne et à leur apporter un appui opérationnel dans de nombreux domaines : une offre touristique diversifiée, rénovation du parc immobilier, gestion de l'eau, protection, la valorisation de la biodiversité et des paysages, gestion des besoins énergétiques, accessibilité et mobilité, numérique et rénovation du patrimoine... > l'axe du Gouvernement est pour l'instant très orienté sur le prisme des grandes stations et du tourisme, la Lozère veillera donc à ce que d'autres sujets transversaux soient pris en compte.

INVESTISSEMENT : un investissement réel en hausse et le capital de la dette en baisse

45M€

Un volume de dépenses de 45 M€

Cet investissement n'a jamais été aussi haut et cela est notamment rendu possible grâce au travail réalisé en amont par l'exécutif départemental pour obtenir des conditions favorables à la Lozère dans le cadre de la péréquation horizontale.

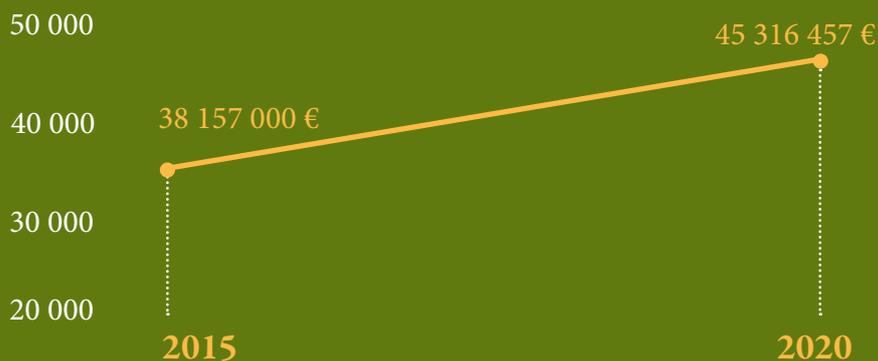
La maîtrise des dépenses de fonctionnement permet également de renforcer la capacité d'investissement et de soutenir fortement l'économie de notre territoire (Entreprises Travaux Publics, artisans, commerçants, aides importantes aux collectivités...) subissant les conséquences de la crise sanitaire COVID.

Dans notre département, cela représente de la commande publique essentielle pour l'économie du territoire. C'est le soutien aux emplois privés.

LA LOZÈRE : 1^{ER} DÉPARTEMENT EN OCCITANIE ET 2^E DE SA STRATE QUI INVESTIT LE PLUS PROPORTIONNELLEMENT À SON BUDGET GLOBAL

Département	Part Investissement / Fonctionnement
Alpes de Haute-Provence	16,23%
Ardèche	23,51%
Ariège	29,53%
Aude	17,56%
Aveyron	24,06%
Cantal	16,56%
Corrèze	20,07%
Creuse	12,07%
Gard	14,91%
Gers	11,77%
Haute-Garonne	17,49%
Haute-Loire	24,04%
Haute-Marne	28,57%
Hautes-Alpes	30,14%
Haute-Saône	36,87%
Hautes-Pyrénées	19,19%
Hérault	17,46%
Indre	25,83%
Lot	20,33%
Lozère	33,85%
Meuse	15,27%
Nièvre	9,91%
Pyrénées-Orientales	19,30%
Tarn	13,10%
Tarn et Garonne	20,97%
Territoire de Belfort	14,68%

Chiffres 2019, ceux de 2020 n'étant pas encore connus



FONCTIONNEMENT

107,7M€

Globalement les enveloppes budgétaires 2020 sont reconduites en 2021 à l'exception de :

- Solidarités sociales : + 1,4 M€ soit un total de 47 M€ (amplification de la crise économique et sociale de la pandémie COVID 19)
- Ressources Humaines : + 0,6 M€ soit un total de 32,4 M€ > cette hausse étant due aux mesures pour lutter contre la COVID et à la hausse de la rémunération et du nombre des assistants familiaux (cf DM3)

Quoi de neuf dans ce budget ambitieux ?



- assurer nos politiques publiques obligatoires et choisies
- répondre aux besoins des Lozérien(e)s, notamment les plus vulnérables
- moderniser notre territoire et préparer l'avenir
- mener des politiques nouvelles dont voici quelques exemple:



continuer à développer le numérique, ses infrastructures (construction du réseau) et ses usages (schéma des usages, déploiement de « Pass numériques » permettant l'accompagnement des citoyens à l'acquisition de nouvelles compétences numériques ou encore avec le Campus connecté, un dispositif pour reconnecter les jeunes lozériens aux études supérieures).



la mise en oeuvre de nos solidarités humaines (Personnes âgées et personnes en situation de handicap, enfance-famille et prestations individuelles RSA, PCH, APA)

- soutien renforcé des établissements et services médico-sociaux dans le cadre de la tarification : augmentation du taux directeur pour les établissements PA / PH
- nouvelles actions pour l'insertion (réfèrent entreprises et infracode)
- écriture de la feuille de route avec la CNSA pour les 3 prochaines années



développer l'attractivité

- évaluation de la politique d'accueil de nouvelles populations pour préparer nos candidatures aux nouveaux fonds européens
- nouvelles aides pour inciter à l'installation des professionnels de santé et paramédicaux



agir pour la sécurité

Subvention d'investissement pour le renouvellement de la flotte de véhicules/matériels dans le cadre du PPI 2018/2028 à hauteur de 600 000€ pour les pompiers



soutenir les communes et les intercommunalités

- aide à l'investissement en faveur des entreprises touristiques avec un nouveau dispositif d'aide à l'immobilier pour suppléer à l'arrêt des crédits européens
- nouveau dispositif d'accompagnement eau et assainissement (poteaux incendies) pour les communes,
- suite du financement Dégats inondations
- augmentation des Contrats territoriaux (notamment pour les routes communales)
- aide à l'acquisition de composteurs/broyeurs
- nouveau dispositif d'accompagnement pour l'hygiénisation des boues (Satese)





participer à la transition écologique

- premières individualisations issues du plan Assises de l'Eau (retenues d'eau)
- de nouvelles aides pour les Espaces Naturels sensibles. Cela permettra la poursuite des opérations de valorisation des 17 sites prioritaires à fort enjeux patrimonial en termes de biodiversité ou d'intérêt paysager, afin de permettre leur valorisation auprès du grand public (réalisation de 4 à 5 nouveaux livrets pédagogiques) en partenariat avec les collectivités territoriales et les propriétaires fonciers.



augmentation des enveloppes sport/culture

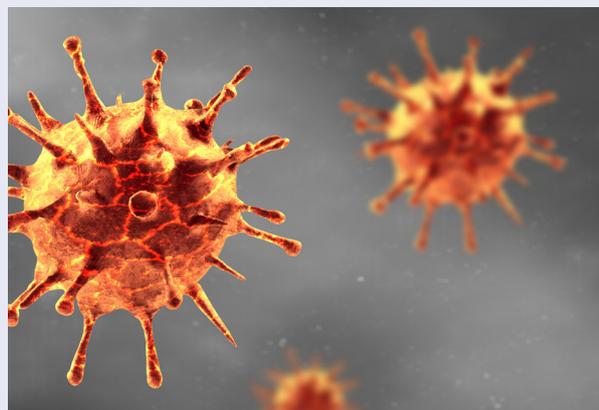
- un programme d'aide remanié pour les jeunes sportifs de haut niveau et/ou titrés, âgés de 30 ans maximum et licenciés dans un club lozérien



et enfin, accentuer une politique bâtiminaire ambitieuse

- > Travaux d'accessibilité ADA'p : fin pour l'internat du collège du Trenze à VIALAS et le collège de Meyrueis, Maisons Départementales des Solidarités (Marvejols, Saint Chély d'Apcher, Florac, Langogne, Mende) et FDE (ex IUFM)
- > Début de la construction du bâtiment annexe aux Archives Départementales
- > Sécurisation de l'Hôtel du Département
- > Rénovation du Tribunal de Marvejols
- > Dépôt archéologique à Lanuéjols (préparation des collections en parallèle du bâtiment / cahier des charges et projet scientifique)
- > Lancement du Centre d'interprétation du site des Bondons (finalisation du site, rédaction du cahier des charges pour l'interprétation)
- > Unité et centre technique de Chanac
- > Centre technique de Chateauneuf de Randon ou à proximité
- > Mise à niveau du centre technique de Rieutort de Randon
- > Mise à niveau du centre technique du Collet de Dèze
- > Mise à niveau de l'unité et du centre technique de Saint Chély d'Apcher

POINT COVID



Fonds exceptionnel COVID 19 : 4 M€

Fonds COVID - Fonctionnement	
DM 1	1 000 000 €
DM 2	700 000 €
DM 3	1 800 000 €
TOTAL	3 500 000€

Fonds COVID - Investissement	
DM 2	500 000 €
TOTAL	500 000€

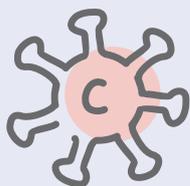
L'Assemblée a pris acte de l'ensemble des actions menées lors des deux confinements pour tenter d'endiguer les conséquences de la crise sanitaire et qui s'articule à travers :

- l'organisation de l'administration pour la continuité du service public de proximité,
- le soutien à la trésorerie des entreprises pendant la crise : assouplissement des règles internes pour les dossiers sous maîtrise d'œuvre du département,
- la création d'un fonds COVID pour soutenir les acteurs du territoire et la population,
- la protection de ceux qui étaient en « première ligne »,
- le suivi et accompagnement des plus vulnérables,
- la participation à la continuité scolaire,
- l'amélioration du quotidien des lozériens pendant le confinement,
- le soutien des acteurs associatifs (culture, sport, économie sociale et solidaire, social, tourisme, etc),
- le soutien de l'approvisionnement local et des producteurs,
- l'accompagnement les chefs d'entreprises,
- soutien aux actions de solidarité et de cohésion,
- la préparation de la reprise économique et de la relance avec un budget d'investissement fort.



POINT COVID

Covid-19 : les fonds ouverts par le Conseil départemental pendant le premier confinement toujours accessibles



L'Assemblée départementale a voté ce vendredi son budget primitif 2021. A cette occasion, la Présidente du Conseil départemental a rappelé le soutien apporté par la collectivité pour amortir la crise économique, avec plusieurs fonds d'urgence mis en place pour un montant total de 4M€. Ces fonds de soutien dont certains ont été mis en place pendant le premier confinement restent ouverts pour le premier trimestre 2021. Ils concernent notamment les associations, les chefs d'entreprises et le commerce, l'artisanat et le tourisme avec le fonds L'Occal.

1- Les associations

Garantes du lien social et de la cohésion, les associations sont des acteurs économiques indispensables à la qualité de vie des Lozériens. Alors que certaines sont durement touchées, avec des manifestations reportées ou annulées et souvent des frais déjà engagés, le Conseil départemental a adopté un plan pour leur venir en aide en avril dernier. Ce plan a permis d'assouplir les modalités de versement des subventions 2020 et de faire bénéficier les associations d'un fonds d'urgence Covid-19. Les associations peuvent le solliciter en justifiant de leurs difficultés à partir d'un questionnaire en ligne sur le lien suivant : <http://lozere.fr/assos-covid19>. Pour Sophie Pantel, « *la priorité est de sauvegarder les emplois et de pérenniser les structures et les événements à venir* ».

2- Les chefs d'entreprise

Fidèle à sa vocation sociale, le Conseil départemental a adopté en mai dernier un dispositif de secours exceptionnel aux entrepreneurs en difficulté. Les chefs de petites entreprises et les travailleurs indépendants qui ont subi les conséquences de la crise et ne peuvent pas prétendre au chômage partiel ou aux aides directes de l'État et de la Région au titre du Fonds Nationale de solidarité sont éligibles à cette demande. Plus d'informations sur <https://loze.re/9dPDJN>.

3- Le fonds L'Occal

En partenariat avec la Région Occitanie, la Banque des territoires et les communautés de communes, le Conseil départemental contribue au fonds L'Occal, pour les entreprises du tourisme, du commerce et de l'artisanat. Ce fonds de l'ordre de 900 000 € est alimenté par chacun des partenaires à hauteur de 3 € par habitant. Il permet d'aider les entreprises en difficulté à travers une aide en trésorerie sous forme d'avance remboursable avec un différé de deux ans et une aide à l'acquisition d'équipements sanitaires.

Toutes les informations sur les mesures prises par le Conseil départemental pour soutenir l'économie sont à retrouver sur : <http://lozere.fr/coronavirus-le-departement-assure-la-continuite-du-service-public.html>